

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 31 Mai 2013

L'an deux mil treize, le 31 mai à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 24 mai 2013 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

ETAIENT PRESENTS : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, MM. HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MMES EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, MM. JEAN-PIERRE BERCO, MICHEL AIMEUR, GERARD BEURET, MMES SYLVIE CHASTRUSSE, NICOLE FUSIER, MM. JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, LILIANE ROUSSELET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME CLAUDINE BIGEARD qui a donné procuration à M. Noël BERNARD, MME NATHALIE CHAIX qui a donné procuration à MME LILIANE ROUSSELET, M. VINCENT DANCOURT, MME NATHALIE ANDREOLETTI, M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

ETAIENT ABSENTS : MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, CELINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, ERIC LATHUILLE, MONIQUE MARIE –JOETS.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier qui suit :

"Mes Chers Collègues,

Comme vous le savez tous, au cours de la première semaine de ce mois de mai notre département, et particulièrement les communes situées dans les bassins de l'Ouche, de la Norge et de la Tille, ont connu de très fortes précipitations entraînant très rapidement une montée importante des niveaux d'eaux avec pour conséquence immédiate des débordements de ces 3 rivières.

Dès le 3 mai à 15h00 j'étais alerté par la Préfecture de la brusque montée des eaux et du débit important de chacune des 3 rivières traversant Genlis.

Nous en avons informé les riverains concernés par cette alerte par téléphone.

Nous nous sommes rendus sur les sites déjà impactés afin de constater les premiers dégâts :

- *Route de Dijon et Route de Varanges, pour l'Ouche*
- *Rue du Château d'Eau et rue des Sablons, pour la Tille,*
- *La rue Claude Proteau pour la Norge,*
- *Secteur des Creux-Jacques.*

Le samedi 4 mai, au matin, le niveau étant encore monté et la pluie continuant à tomber, avec mes Adjointes Annie GOTTE et Jean MATHE nous sommes allés à la rencontre des riverains touchés par la crue, j'ai ici 3 dossiers de photos prises par M. Jean MATHE dans les secteurs concernés.

Nous avons écouté les doléances de toutes celles et ceux dont les biens étaient atteints et recouverts d'eau et de boue, et particulièrement le désarroi d'une famille de la route de Dijon.

Le dimanche 5 mai, nous étions mes Adjointes et moi-même encore sur le terrain, afin d'entendre les sinistrés.

Le lundi 6 mai à 10h après appel à la Préfecture nous avons transmis une demande officielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune suite à inondation, par débordement et remontée de la nappe phréatique.

La décrue des 3 rivières s'annonçant doucement dès ce jour.

Mais le mardi 7 mai, en début d'après-midi, le niveau de la Norge est remonté très rapidement, interdisant l'accès à la promenade Aristide Briand ainsi qu'au Logement Foyer de la Prairie qui abrite 77 résidents pour la plupart très âgés et souvent invalides.

A 16h00, alerté par la Directrice du Foyer, le Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet accompagné du Directeur Général des Services de la commune, se sont rendus sur les lieux afin d'évaluer la situation et envisager si le niveau de l'eau continuait à monter une évacuation nocturne avec les Services de Secours et le C.H.U. de Dijon.

Des mesures ont été prises immédiatement :

- *ouverture de l'AGORA et du Gymnase MEIFFRET, pour l'accueil,*
- *minibus du Centre Social mis à disposition et réquisition de personnel technique pour le transport et l'aide en cas de besoin.*

A 18h00, je me suis rendu sur place afin de faire un nouveau point avec la Directrice de l'établissement, le niveau de l'eau ayant commencé à descendre dans le courant de la nuit, nulle intervention n'a été nécessaire.

Bien entendu, je précise que d'autres mesures avaient été prévues par Mme Annie GOTTE en collaboration avec les associations caritatives de notre commune et le magasin Intermarché dont le Directeur s'était engagé à ouvrir les portes le 8 mai afin de ravitailler des personnes éventuellement hébergées dans les locaux communaux.

Le 8 mai, M. Michel AIMEUR a élaboré avec l'aide de personnel municipal qui nous a offert son service de façon volontaire un questionnaire accompagné d'un courrier afin que chaque sinistré puisse se faire connaître auprès de la Mairie pour le 15 mai, en parallèle cette information a été mise en ligne sur le site internet de la ville.

Ces documents ont été distribués par les élus dès le 8 mai après-midi à plus de 200 personnes, à la suite de quoi nous avons "récupéré" 40 questionnaires accompagnés souvent de photos montrant l'étendue des dégâts.

L'ensemble des fiches et photos a été envoyé à la Préfecture de la Côte-d'Or le 17 mai, qui nous informait ce même jour de l'envoi aux ministères concernés notre demande de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle.

Par ailleurs, nous avons demandé à chaque riverain des zones potentiellement les plus concernées par le risque inondation et particulièrement route de Dijon et route de Varanges de nous communiquer leurs numéros de téléphone fixe ou portable sur lesquels nous pourrions les joindre rapidement en cas d'alerte météo dès lors que la Préfecture nous informe d'un événement dangereux ; lorsque nous aurons tous ces renseignements, il est envisagé d'envoyer l'alerte par un procédé automatisé.

J'ai résumé ici assez brièvement cet événement qui même s'il n'a entraîné aucune perte humaine, a généré des dégâts matériels parfois très importants chez un certain nombre de Genlissiens à qui je redis qu'ils peuvent compter sur la mobilisation des Elus et celle du personnel communal si malheureusement cette situation venait à se renouveler.

Et je tiens tout particulièrement à remercier mes Adjoints Mme GOTTE et M. MATHE, le Conseiller Municipal Délégué Michel AIMEUR et le Conseiller Municipal Gérard BEURET qui se sont particulièrement impliqués tout au long de ces journées difficiles.

Alors mes chers Collègues, quelle ne fut pas ma stupéfaction et ma colère lorsque le Jeudi 23 mai, en page 5 du cahier local Plaine de Saône du journal "Le Bien Public", j'apprends par un article non signé, qu'à l'initiative de Vincent DANCOURT, Conseiller Municipal, accompagné du Sénateur Alain HOUPERT, une visite a été organisée par "des" élus locaux pour rencontrer les habitants et les exploitants agricoles touchés par les inondations,.

Sur la photo accompagnant cet article, l'on peut voir autour de MM. HOUPERT et DANCOURT, 2 Conseillères Municipales d'opposition, une candidate malheureuse aux dernières élections législatives dans notre circonscription, ainsi que le Maire d'une commune limitrophe.

Je reste sidéré par le manque de courtoisie et le peu de considération, à l'égard du Conseiller Général, Maire de Genlis, que je suis, ainsi que pour tout le groupe du Progrès Social, liste majoritaire au Conseil Municipal.

A aucun moment je n'ai lu dans cet article, le travail accompli par la Municipalité les jours précédents. Comment peut-on imaginer qu'un Sénateur-Maire, par ailleurs Conseiller Général, comme moi, n'ai pas cru bon de m'inviter à participer à cette "réflexion entre élus et sinistrés" comme l'indique le titre de cet article.

Bien entendu, au-delà de l'émoi causé par l'attitude de M. DANCOURT, je ne suis pas dupe pas plus que mes collègues de la majorité : vous êtes en campagne électorale, nous le savons tous et, je considère qu'elle démarre fort mal. Ce mépris à mon encontre et à l'encontre du travail quasi quotidien que j'effectue au contact des habitants de notre canton depuis 2003, agriculteurs compris, me laisse penser que ce ne sont pas des déclarations d'intentions sur votre solidarité toutes sympathiques soit-elles avec les agriculteurs qui vont modifier les phénomènes météorologiques et les lits des rivières.

Je rappelle, à cet égard que lors de la séance du 24 octobre 2005, j'ai fait voter une délibération par le Conseil Municipal qui demandait :

- l'amélioration de la prévention de la commune de Varanges contre les crues par l'abaissement de la digue côté Genlis,
- que les terres agricoles entre Varanges et Genlis soient considérées comme des bassins naturels d'écrêtement des crues,
- la réalisation d'une digue en limite de l'urbanisation de Genlis et afin de faciliter le passage de l'eau sur ou sous la route de Varanges, pour un déversement dans la Norge,
- que le même principe soit proposé pour la Tille avec un abaissement du côté de Labergement jusqu'à Longeault.

Voilà M. DANCOURT une décision que j'ai fait prendre à cette assemblée avec le souci réel et constant de protéger les intérêts non seulement des Genlissiens mais aussi de ceux des habitants de notre canton et je n'ai pas attendu le mois de mai 2013 pour me préoccuper de leur situation par une visite médiatisée accompagnée de vos colistiers, d'un sénateur et d'une Conseillère Municipale d'une commune de l'agglomération Dijonnaise non directement concernée par la situation locale.

Je voudrais croire, mais sans grand espoir, qu'à l'occasion de vos prochaines initiatives, lorsque vous conviendrez un élu de la représentation nationale, sur un sujet qui touche mes activités de Conseiller Général et de Maire, vous aurez au moins la courtoisie de m'inviter afin que nous en discussions ensemble, mais je pense que ma demande restera vaine.

Pour moi, mes Adjointes et Conseillers de la liste le Progrès Social, les habitants de Genlis peuvent compter sur notre dévouement. Nous serons toujours à leurs côtés sans nécessiter une présence de journaliste."

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Hélène BOUCHET, à l'unanimité est élue secrétaire de séance.

B) OPERATIONS PRELIMINAIRES

POINT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2013

Aucune remarque.

Monsieur le Maire apporte une précision relative au calcul du fonds de roulement par habitant présenté par M. Vincent DANCOURT.

"Lors du conseil du 4 avril 2013, vous avez fait part de votre inquiétude quant à la gestion des finances de la commune. Pour illustrer vos propos, vous avez indiqué que le fonds de roulement de la commune était de 137€ par habitant contre une moyenne pour la strate de 670€, ce qui a d'ailleurs été repris par le correspondant du bien public dans son article du 15 avril dernier.

Je ne suis pas intervenu lors du dernier conseil afin de vérifier vos sources mais je me pose désormais une question : « où avez-vous trouvé ces chiffres qui sont totalement en dehors de toute réalité? » !!! Je m'explique :

Premièrement, les comptes administratifs 2012 peuvent être votés jusqu'au 30 juin 2013. La moyenne de la strate pour l'année 2012 n'est donc pas encore connue et ne sera disponible sur le site de la DGCL qu'à l'automne 2013 dans le meilleur des cas. Vous avez donc sans doute donné les chiffres 2011.

Or, sur la fiche 2011 de la commune de Genlis, il est indiqué en bas de la page à la ligne « Fonds de roulement » : 1532 milliers d'euros soit 272€ par habitant et non pas 137€. Vous avez, semble-t-il, divisé par 2 le chiffre du ministère.

De plus, toujours sur cette même fiche 2011, on lit dans la troisième colonne intitulée « moyenne de la strate » : 289€/habitant. Nous sommes très loin des 670€ que vous annonciez. Cette fois vous avez multiplié par 2,3 le chiffre de la DGCL.

Nous passons donc d'un écart de 533€ par habitant selon vos chiffres à un écart de 17€ par habitant selon la DGCL !

Alors certes nous ne sommes pas tout à fait au niveau de la moyenne mais nous en sommes très proche et cela sans effectuer d'emprunt, alors qu'en moyenne les communes de même taille ont levé près de 114€ d'emprunt par habitant pour cette année 2011, et sans augmenter les impôts, alors que la tendance moyenne est à la hausse.

Comme le disait Monsieur Aimeur lors du dernier conseil, ne seriez-vous pas en train de jouer sur les peurs ?

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture d'une note d'information faisant suite à l'article du journal "Le Bien Public" paru le 15 avril 2013 et relatant les débats du Conseil Municipal.

"Je souhaite d'autre part informer les membres du conseil municipal que j'enverrai dans les prochains jours un courrier au directeur du journal « le Bien Public » afin qu'un rectificatif puisse paraître dans ses colonnes suite à l'exposé erroné, si ce n'est malhonnête, des différents résultats des budgets communaux.

Lorsque l'on rend compte des résultats de clôture d'un budget, il convient de prendre en compte les résultats reportés et non pas seulement les résultats de l'année écoulée.

En effet, les décisions budgétaires que nous avons prises en 2012, telles que rembourser 500.000€ d'emprunt sur le budget assainissement ou encore effectuer un placement de 839.000€ sur le budget principal, ne l'ont pas été à la légère. Elles tenaient compte bien entendues de la capacité financière de la commune constituée des excédents des années 2011, 2010 et de toutes les années précédentes.

Quand un administré lit dans le journal que la commune a « un déficit de fonctionnement de 896 576 € et un excédent d'investissement de 140 255 € », soit un déficit global de 756.321€, il est en droit de s'interroger !

Il est alors loin de se douter que la commune bénéficiait fin 2011 d'un excédent de fonctionnement de 1.375.755,73€ et d'un excédent d'investissement de 215.753,90€ qui s'ajoutent aux sommes figurant dans l'article du Bien Public. Ainsi on constate que la commune bénéficie, en fait, d'un excédent, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et que celui-ci s'élève fin 2012 à 835.188€.

Une information parfaitement complète aurait d'ailleurs précisé, qu'en plus de ces 835.188€ d'excédent, la commune avait placé 839.000€ ce qui porte le total réel de ses réserves à 1.674.188€.

De même pour le budget de l'assainissement.

En procédant de la même façon, nous passons d'un déficit en fonctionnement et en investissement d'un montant total de 545.824€ à un excédent global de 107.418€ ! Et cela malgré le remboursement d'un emprunt à hauteur de 500.000€ visant à réduire les charges pour les années à venir !

Pour les autres budgets, la même présentation erronée a été faite par le Bien Public, il me paraît donc plus que nécessaire que les Genlissiens disposent des bonnes informations et découvrent que la commune est loin d'accumuler les déficits mais au contraire prépare le futur en réduisant sa dette tout en disposant d'excédents et en effectuant des placements."

C) DECISIONS

POINT N° 2 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, présente le tableau ci-dessous, en précisant qu'il est de plus en plus fréquent de bénéficier d'offres avantageuses à l'ouverture des plis suite aux consultations engagées pour les travaux et les acquisitions :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Imputation (Art-Op-Fct)	Désignation	Mouvement de crédits
21318-0011-412	Modification de la production d'eau chaude sanitaire au Stade Sabaté	- 12 930,00 €
2151-0011-412	Réfection du revêtement de la piste d'athlétisme au stade Patouillet	- 6 160,00 €
21538-0011-412	Installation d'un système de pompage complémentaire au Stade Sabaté	6 400,00 €
2313-0011-411	Extension du gymnase Meiffret et aménagement de wc pmr	30 580,00 €
204172-0030-814	Eclairage public - Rénovation de l'éclairage du parking gymnase Meiffret / tennis Potinet	- 6 200,00 €
204172-0030-814	Eclairage public - Rénovations de 8 points lumineux	- 3 500,00 €
204172-0030-814	Eclairage public - Extension et restructuration au parking du cimetière	- 1 870,00 €
204172-0030-814	Ajout de points lumineux au Champ de Foire	- 5 420,00 €
204172-0030-814	Modification de l'éclairage public sur l'Esplanade de la Mare au Chêne	1 540,00 €
2132-0030-71	Réfection des sols dans un appartement occupé par la gendarmerie et libéré le 08/01/13 jusqu'au 01/03/13	- 1 140,00 €
21316-0080-026	Application d'un enduit sur les murs intérieurs nouvellement créés du cimetière façon « déco-pierre »	10 000,00 €
2135-0080-026	Mise en conformité des circuits électriques de l'Eglise	- 3 570,00 €

2135-0080-026	Réfection des sols de la chapelle et de la sacristie	3 760,00 €
2188-0080-026	Installation d'un garde-corps dans l'autel de l'Eglise	770,00 €
2151-0090-211	Réfection du cheminement entre les 2 bâtiments de l'école Jacques Prévert	5 540,00 €
205-0120-020	Remplacement des logiciels Finances - RH - Etat civil	35 000,00 €
2138-0180-824	Remplacement de la passerelle des Creux Jacques	- 12 010,00 €
2128-0180-824	Création d'un cheminement le long de la Norge derrière l'aire de jeux du château	3 110,00 €
2158-0190-823	Acquisition d'une rotofaucheuse	- 890,00 €
2188-0270-314	Achat d'un réfrigérateur à l'usage du service salles et manifestations à l'Espace Culturel	500,00 €
2151-0290-821	Mise en sécurité du Chemin Guyot	- 40 120,00 €
2151-0290-821	Programme de voirie 2013 Tranche ferme	- 45 190,00 €
2151-0290-821	Programme de voirie 2013 Tranche conditionnelle 1	- 10 170,00 €
2151-0290-821	Programme de voirie 2013 Tranche conditionnelle 3	- 7 540,00 €
2151-0290-821	Travaux de voirie 2013 - Tranche conditionnelle n°2	59 510,00 €
TOTAL		- €

Monsieur le Maire précise que la conjoncture économique nationale et l'activité locale en baisse conduisent souvent les entreprises à "casser" les prix. Ceci permet à la commune de mener à bien les projets prévus.

M. Hubert DULIEU demande s'il peut y avoir des avenants.

M. le Maire répond négativement et précise que le seul avenant concerne à ce jour le Chemin Guyot, qui a été voté lors de la séance précédente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 – exercice 2013 – budget principal.

POINT N° 3 – REVISION DU LOYER DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, précise qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'il y a lieu de revoir le prix du loyer pour les 3 prochaines années.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités juridiques et financières proposées par le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale de la Côte-d'Or fixant le nouveau montant du loyer à 54.379,56 € par an à compter du 1^{er} mai 2013.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant devant intervenir ainsi que toutes pièces s'y rattachant.

Pour information, Monsieur le Maire précise que ORVITIS est prêt à faire commencer les travaux de la nouvelle Gendarmerie. Le projet est en attente de l'accord des ministères concernés à Paris.

POINT N° 4 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Mme Evelyne BREDILLET, Maire-Adjoint, présente.

M. le Maire précise que les 2 % d'augmentation envisagés sont une référence, ce sont des chiffres arrondis.

M. Hubert DULIEU demande ce qu'il en serait si l'augmentation du coût de la vie était inférieure à 2 %.

M. le Maire précise qu'une révision serait effectuée.

Mme Liliane ROUSSELET, Conseillère Municipale, demande des explications concernant les attributions de dérogation.

Mme Evelyne BREDILLET répond qu'elle est soumise à l'autorisation du Maire de la Commune de résidence de l'enfant.

M. le Maire précise que toute dérogation accordée l'est obligatoirement pour la durée du cycle.

Mme Liliane ROUSSELET demande ce qu'il en est en cas de déménagement.

Mme Evelyne BREDILLET confirme que la dérogation n'est pas annulée dans ce cas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ **FIXE** comme suit les participations des communes dont les enfants fréquentent, par dérogation, les établissements scolaires de Genlis, primaires et maternelles :

ANNEE SCOLAIRE	MONTANT
2012/2013	478 €
2013/2014	488 €
2014/2015	498 €
2015/2016	508 €

- ⇒ PRECISE que les montants pour 2014/2015 et 2015/2016 pourront être ajustés en fonction des coûts réels constatés.

POINT N° 5 – REDEVANCE CONCESSION GAZ – ANNEE 2013

M. Alain MARTET présente.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de la redevance proposée par GRDF fixé à 3.014,00 € pour 2013.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre le titre de recette correspondant à l'encontre de GRDF Direction Régionale Rhône Alpes Bourgogne – Immeuble VIP – 66 rue de la violette – 69425 Lyon Cedex 03.

POINT N° 6 – AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2013 – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

M. Alain MARTET présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la création des postes suivants :
 - 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2013
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2013
 - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2013
 - 1 poste d'Educateur des APS Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2013
- **PROCEDE** à la suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2013
 - 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2013
 - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2013
 - 1 poste d'Educateur des APS Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2013
- **CHARGE** le Maire d'établir les arrêtés individuels d'avancement correspondants.
- **PRECISE** que ces créations et suppressions de poste sont soumises à l'avis de la CAP du Centre de Gestion de la Côte-d'Or et pour le poste d'ETAPS à celui de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

POINT N° 7 – REQUALIFICATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

M. le Maire expose.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué par utilité de service en ajoutant l'emploi de responsable des services techniques de la commune de Genlis,
- **PRECISE** que le logement concédé est situé 18 avenue Général de Gaulle à Genlis,
- **PRECISE** que la redevance d'occupation afférente sera égale à la valeur locative du logement définie par le cadastre diminuée de 25 %,
- **PRECISE** que l'ensemble des charges sera dû par le locataire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 8 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Souvenir Français et Association Sacca-Notes

M. Alain MARTET expose.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cent Euros) au Comité de Genlis du Souvenir Français pour l'aider à financer des travaux sur le monument funéraire très détérioré d'un Soldat Mort pour la France enterré dans le carré militaire du cimetière de Genlis
- **PRECISE** que les crédits afférents seront prélevés sur l'article 6574 du Budget Primitif 2013

M. Michel AIMEUR, Président de l'Association SACCA-NOTES, ayant quitté la salle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € (Cinq Cents Euros) à l'association SACCA-NOTES afin de l'aider à financer l'organisation de son 10^{ème} concours de piano, synthétiseur, accordéon, de la ville de Genlis qui se déroulera les 15 et 16 juin 2013.
- **PRECISE** que les crédits afférents seront prélevés sur l'article 6574 du Budget Primitif 2013.

POINT N° 9 – DENOMINATION DE LIEU

M. Noël BERNARD expose que le Maréchal des Logis-Chef Audrey LANDRY-BERTAUT, sous-officier de Gendarmerie, a été assassiné dans l'exercice de ses fonctions à Collobrières (Var) le 17 juin 2012.

Ayant vécu à Genlis avec sa famille pendant de nombreuses années, il propose d'honorer sa mémoire en dénommant le passage situé entre l'avenue Général de Gaulle (RD.905) et la Voie Romaine "Allée Audrey BERTAUT LANDRY" une plaque commémorative serait installée aux deux extrémités.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

à l'unanimité :

- **DECIDE** de dénommer le passage situé entre l'avenue Général de Gaulle (RD.905) et la Voie Romaine "Allée Audrey BERTAUT LANDRY", et d'y installer une plaque commémorative aux deux extrémités,

M. le Maire propose de donner une certaine "solennité" à la cérémonie en invitant M. le Préfet et le Colonel Commandant la Région de la Gendarmerie, ainsi que la population, les associations, les Maires du Canton.

à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'une manifestation sera organisée, en accord avec la famille d'Audrey BERTAUT, le samedi 29 juin prochain, afin de lui rendre hommage.

POINT N° 10 – SERVICE DE L'EAU POTABLE RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU – DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE ANNEE 2012

M. Hubert DULIEU expose.

Il s'agit du résultat des analyses réalisées régulièrement par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Le paragraphe important est celui évoquant la concentration en nitrates (↓ 25-30/mg/l en 2012 en moyenne).

Une concentration sur une des mesures en 2013 est en hausse. Il s'agit d'une concentration effectuée sur le mélange Dijon Genlis, c'est une hausse unique. On suppose une erreur de manipulation. La Lyonnaise des eaux ne cautionne pas le chiffre.

Il n'est pas constaté de dépassement des normes concernant les pesticides, et les bactéries.

L'eau de Genlis est de bonne qualité.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

POINT N° 11 – DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'examen d'offres concernant le Marché à Procédure Adaptée :

- N°13-04 – Travaux passerelle piétonne "Creux Jacques" – lot n° 1 – Ouvrage sur cours d'eau – lot n° 2 – Cheminement stabilisé en berge. Réponses de 7 entreprises.

D) QUESTIONS DIVERSES

POINT N° 12 - REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les remerciements :

- de Mme LEGRÉE, suite au décès de son époux,
- de M. LEGUAY, suite au décès de sa mère,
- de l'U.N.C. Genlis, pour la facilitation de leur Assemblée Générale.
- Mme JACOTOT, directrice de l'EPHAD, pour le soutien apporté lors des inondations,
- de la famille LEDOUX, pour l'intervention des élus lors des inondations.

POINT N° 13 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Hubert DULIEU donne des éclaircissements sur les raisons de la crue dont les causes sont atypiques (accumulation des eaux très loin en amont, remontée de la nappe...).

Mme Liliane ROUSSELET demande ce qu'il en est pour les indemnités des agriculteurs.

M. le Maire rappelle qu'ils doivent adresser un dossier de calamité naturelle. Ils ont été informés par la Chambre d'Agriculture.

Mme Liliane ROUSSELET demande si le courrier lu par M. le Maire pour M. DANCOURT lui sera communiqué.

La réponse est positive. Le texte lui sera adressé.

M. Michel AIMEUR fait une déclaration avec le procès-verbal de la séance :

" Je remercie toutes les personnes qui se sont dévouées les 8 et 9 mai lors des inondations et plus particulièrement mes collègues élus Gérard BEURET et Annie GOTTE ainsi que le personnel de la Mairie concerné.

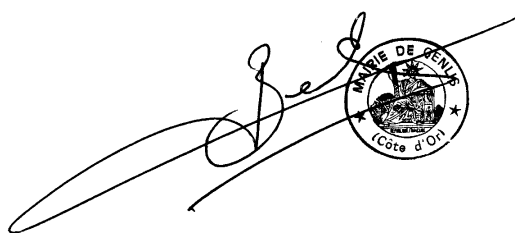
Ces personnes ont su réagir rapidement et de manière efficace."

M. Jean MATHE précise que concernant le Creux Jacques, c'est la Norvege qui l'a rempli, ce n'est pas lui-même qui a débordé.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20h15

Fait à Genlis le 05 juin 2013

Le Maire
Conseiller Général
Noël BERNARD



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Noël Bernard', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE GENLIS' at the top and 'Côte d'Or' at the bottom, with a central emblem. A large, faint watermark 'PR' is visible in the background of the page.